



Signataires : Yves Nidegger, Patrick Lussi, Guy Mettan, Daniel Noël, Marc Falquet, André Pfeffer, Lionel Dugerdil, Christo Ivanov

Date de dépôt : 20 février 2025

Proposition de motion

Quelle Genève internationale pour demain ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la tradition diplomatique de Genève remonte à la fondation du mouvement de la Croix-Rouge (1864) et à l'acte d'arbitrage de l'Alabama (1872) ;
- qu'en 1919, les participants à la Conférence de paix de Paris ont retenu Genève comme siège de la Société des Nations, en raison notamment de son appartenance à un pays neutre ;
- qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, Genève devient le siège européen de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que de plusieurs de ses institutions spécialisées ;
- que les pays dits du « Sud global » ou des « BRICS » sont en essor alors que la puissance des pays à l'origine de l'ONU politique est en déclin ;
- que, lors de la réunion des BRICS à Johannesburg en 2023, la décision a été prise d'instaurer une nouvelle gouvernance mondiale qui prend en compte l'ensemble de la communauté des nations ;
- que la Genève internationale et ses institutions sont associées au monde occidental tel qu'il se présentait au milieu du XX^e siècle ;
- que certains pays ne considèrent plus Genève comme une plateforme diplomatique utile et neutre ;
- que les grandes puissances et les BRICS s'organisent de leur côté et tendent à privilégier des formats de rencontre qui ne passent plus par Genève ;

- qu'il existe un risque que les organisations internationales ayant Genève comme siège disparaissent dans la nouvelle configuration des rapports de force à venir ;
- que certaines organisations internationales non politisées et hautement spécialisées pourraient toutefois survivre au déclin politique des Nations Unies,

invite le Conseil d'Etat

- à identifier parmi les organisations internationales établies à Genève celles dont le caractère est suffisamment technique et d'intérêt véritablement universel pour espérer survivre aux bouleversements en cours ;
- à identifier celles qui pourraient émerger et à les rapprocher de Genève autant que possible ;
- à présenter au Grand Conseil une stratégie ainsi qu'un plan d'action garantissant les conditions-cadres nécessaires au maintien à long terme d'une Genève internationale, universelle, pertinente et efficace.

EXPOSÉ DES MOTIFS

De la création en 1863 d'un Comité international et permanent de secours aux blessés militaires (futur Comité international de la Croix-Rouge) qui convoque 16 Etats en conférence diplomatique aboutissant à la première Convention de Genève, en passant par l'arbitrage dit « de l'Alabama » en 1872 qui règle le contentieux divisant les États-Unis d'avec le Royaume-Uni au sortir de la guerre de Sécession, puis la Conférence de Paris au sortir de la Première Guerre mondiale qui fonde la Société des Nations en 1919 et décide de l'installer à Genève, de même que l'Organisation internationale du travail, puis la conférence de Yalta au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qui remplace la SDN en 1945 par l'Organisation des Nations Unies avec Genève comme siège européen, la Genève internationale a connu trois siècles et a survécu à tous les bouleversements mondiaux survenus au cours des 160 dernières années.

Durant la guerre froide, Genève est le haut lieu des négociations pour le désarmement nucléaire, en 1947 elle accueille le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), remplacé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, prémices à la mondialisation qui embrasera le monde après la chute du mur de Berlin, provoquant des écarts de richesse sans précédent et l'avènement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, rejoints par l'Iran, l'Égypte, les Emirats arabes unis, l'Indonésie et l'Éthiopie) décidés à renverser l'ordre occidental du monde dominé par les pays du G7 (Etats-Unis, Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni). Réunis à Johannesburg, les BRICS ont fait connaître la volonté du Sud global de bâtir sans attendre une nouvelle gouvernance mondiale plus étroitement alignée sur leurs intérêts, au sein de l'Organisation des Nations Unies ou en dehors de celle-ci.

A l'instar de la SDN, l'ONU sera un jour réformée ou remplacée par une organisation nouvelle reflétant mieux les rapports de force structurant le monde qui vient. Cette organisation sera sans doute l'œuvre des BRICS et son siège politique ne sera pas en Occident. A ceci s'ajoute que, pour avoir pris fait et cause pour une partie contre une autre dans le conflit ukrainien, la Suisse a perdu sa crédibilité de pays neutre non seulement aux yeux de la Russie mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale en dehors de l'Occident. De plus, compte tenu de l'issue de la guerre, la Suisse se retrouve non seulement dans un camp mais dans celui des vaincus.

Or la neutralité de la Suisse est l'atout majeur de la Genève internationale, il lui sera dès lors plus difficile de conserver le siège d'un grand nombre

d'organisations. Haut lieu du droit international public et du multilatéralisme unipolaire pendant des décennies, la Genève internationale ne pourra rester la même dans un monde devenu multipolaire et régi par des rapports de force.

C'est grâce à cette neutralité originelle que la Genève internationale a pu se développer et que Genève a pu devenir la métropole que l'on sait. C'est aussi grâce à elle que la Suisse a pu devenir une place de médiation diplomatique reconnue partout dans le monde. Enfin, c'est grâce à cette notoriété de place diplomatique neutre et stable que la place financière, les sociétés multinationales et les activités de trading et de shipping ont pu s'y développer et apporter une prospérité enviable à notre canton.

Des dizaines de sommets ont pu s'y dérouler, du sommet des « Quatre Grands » en 1955 à la rencontre Poutine-Biden de 2021 en passant par celle entre Reagan et Gorbatchev en 1985. Or, comme on vient de le voir avec le déplacement des rencontres au sommet et du centre de gravité diplomatique mondial vers le Proche et le Moyen-Orient (Turquie, Qatar, Emirats et Arabie saoudite), le rôle de la place genevoise est en train de s'éroder gravement. Ces pays ont su préserver une posture de non-alignement face aux grandes puissances et les convaincre, convaincre aussi le reste du monde, qu'ils s'y tiendraient malgré les pressions subies.

Nos succès passés n'auraient pas été possibles sans la neutralité, l'impartialité et la capacité à nouer des rapports de confiance entre puissances opposées, et donc à dépasser les préjugés ambiants et à anticiper sur les développements futurs.

Or c'est cette capacité à percevoir correctement les évolutions du monde actuel qui est menacée aujourd'hui.

Il s'agit désormais, dans l'écosystème qui est devenu le nôtre, d'identifier les lignes de force, les organisations, les acteurs qui façonnent les évolutions en cours tout en préservant les acquis qui le méritent. A défaut, toutes les mesures de replâtrage et de colmatage décidées dans l'urgence et la panique s'avèreront vaines.

C'est ce à quoi les auteurs de la motion souhaiteraient inviter le Conseil d'Etat.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.